

Le colloque est organisé par

le Centre d'étude des relations de travail (CERT) de l'Université de Neuchâtel www.unine.ch/cert

et par

le CJE Sàrl (Conseiller Juridique d'Entreprises) www.cje.ch

Responsables de la journée

M. Jean-Philippe Dunand, docteur en droit, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel, codirecteur du Centre d'étude des relations de travail (CERT)

M. Pierre Matile, avocat, fondateur de CJE Sàrl, Bevaix

Finance d'inscription

CHF 180.- (comprend la documentation, la pause-café et l'apéritif)

Renseignements et inscription

Secrétariat de la Faculté de droit
Formation - Av. du 1er-Mars 26
2000 Neuchâtel
Tél. 032 718 12 19/22 - Fax 032 718 12 01
courriel : droit.formation@unine.ch
inscription en ligne : www.publications-droit.ch



Carte d'inscription

A remplir en caractères d'imprimerie et à retourner comme indiqué ci-dessus.

Je prendrai part au colloque du 15 février 2011 et m'engage à verser la finance d'inscription :

Nom, prénom

Adresse

Code postal et localité

E-mail.....

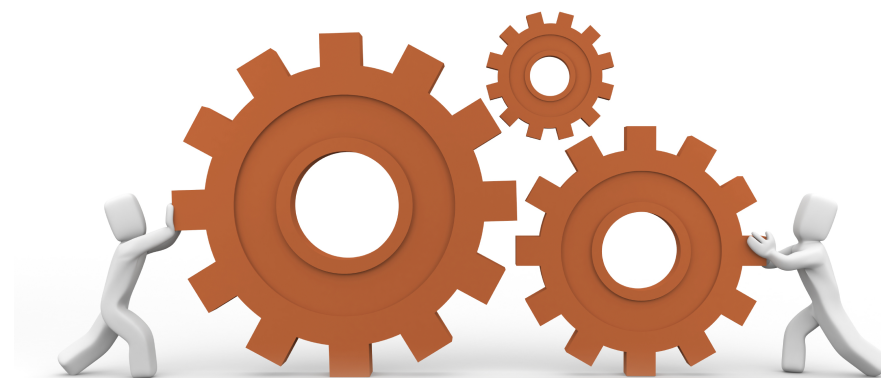
Date..... Signature

Délai d'inscription : **vendredi 28 janvier 2011**



Le droit du travail temporaire

Actualité pratique



mardi 15 février 2011
dès 14h00

Aula de la Faculté des Lettres
Espace L.-Agassiz 1
2000 Neuchâtel

unine
Faculté de droit



Présentation du colloque

Les intervenant-e-s

apporteront des réponses pratiques à des questions concrètes concernant les relations de travail dans les entreprises.

Le contrat de travail temporaire

- Peut-on convenir d'un horaire approximatif et moyen ?
- Peut-on prévoir une compensation des heures supplémentaires dans le contrat ?
- Manière d'indiquer dans le contrat si une convention collective est étendue ?

Travail temporaire et protection des données

- Quelles sont les règles qui s'appliquent à l'entretien d'embauche ?
- Le travailleur temporaire a-t-il un droit d'accès à son dossier ?
- Quelles données l'agence temporaire peut-elle communiquer aux entreprises locataires intéressées ?

Travail temporaire et conventions collectives de travail

- Quand une CCT trouve-t-elle application dans un contrat de travail temporaire ?
- Si deux CCT sont applicables, laquelle des deux prime ?
- Quels changements entraînera l'application de la CCT de la branche du travail temporaire ?

Le régime des sanctions pour les entreprises de travail temporaire

- Sanctions en cas de non-respect d'une convention collective étendue ?
 - Sanctions en cas de non-respect des règles sur les travailleurs étrangers ?
 - Comment s'opposer à une sanction et qui peut être sanctionné ?
-



Programme

13h30-14h00

Accueil des participants

14h00-14h10

Ouverture du séminaire

par M. Pascal Mahon, professeur à l'Université de Neuchâtel, codirecteur du Centre d'étude des relations de travail

14h00-14h40

Le contrat de travail temporaire

Me Pierre Matile, avocat, fondateur de CJE Sàrl

14h40-15h00

Questions - réponses

15h00-15h30

Travail temporaire et protection des données

Me Jean-Philippe Dunand, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel, codirecteur du Centre d'étude des relations de travail (CERT)

15h30-15h50

Questions - réponses

15h50-16h20

Pause

16h20-16h50

Travail temporaire et conventions collectives de travail

Me Estelle Mathis-Zwygart, avocate, assistante-doctorante à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

16h50-17h10

Questions - réponses

17h10-17h40

Le régime des sanctions pour les entreprises de travail temporaire

Me José Zilla, avocat spécialiste FSA, Auvonnier

17h40-18h00

Questions - réponses

Dès 18h00

Apéritif
